

FCP (Fonds Commun de Placement)
de droit français

OPCVM relevant de la
Directive 2009/65 CE

UFF GLOBAL ALLOCATION A

Rapport semestriel au 31 mars 2026

Commercialisateur : **UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE**

Société de Gestion : **OFI INVEST AM**

Dépositaire et Conservateur : **CACEIS BANK**

Gestion administrative et comptable : **CACEIS FUND ADMINISTRATION**

Commissaire aux comptes : **PricewaterhouseCoopers Audit**



Ofi Invest Asset Management

Siège social : 127/129 Quai du Président Roosevelt
92130 Issy-les-Moulineaux

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 71 957 490 € - RCS Nanterre 384 940 342

ofi invest
Asset Management

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Le Fonds UFF Global Allocation A n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global au cours de la période.

État du patrimoine

Éléments de l'état du patrimoine	Montant à l'arrêté périodique
Titres financiers éligibles mentionnés au 1 ^o du I de l'article L. 214-20 du code monétaire et financier	-
Avoirs bancaires	369 292,21
Autres actifs détenus par l'OPCVM	211 277 891,13
Total des actifs détenus par l'OPCVM	211 647 183,34
Comptes financiers et Emprunts	-238,11
Instruments financiers et Dettes	-627 354,30
Total des passifs	-627 592,41
Valeur nette d'inventaire	211 019 590,93

Evolution de l'actif net

	31/03/2026	30/09/2025	30/09/2024	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021
ACTIF NET						
en EUR	211 019 590,93	229 729 001,27	231 780 520,93	227 183 670,98	237 968 912,07	310 753 343,97
Nombre de titres						
Catégorie de parts CO	1 249 470,6736	1 341 678,9316	1 425 660,9972	1 624 700,2208	1 833 658,2716	2 068 099,7548
Catégorie de parts UFF GLOBAL ALLOCAT A D	-	-	-	-	-	-
Valeur liquidative unitaire						
Catégorie de parts CO en EUR	168,88	171,22	162,57	139,83	129,77	150,26
Catégorie de parts UFF GLOBAL ALLOCAT A D en EUR	-	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)						
en EUR	-	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)						
en EUR	-	-	-	-	-	-

Evolution de l'actif net (suite)

	31/03/2026	30/09/2025	30/09/2024	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)						
Catégorie de parts CO en EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie de parts UFF GLOBAL ALLOCAT A D en EUR	-	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire						
Catégorie de parts CO en EUR	-	4,13	4,74	2,29	1,91	3,75
Catégorie de parts UFF GLOBAL ALLOCAT A D en EUR	-	-	-	-	-	-

Portefeuille titres

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	100,09	99,80
OPC à capital variable	100,09	99,80

Portefeuille titres (suite)

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
UFF GLOBAL ALLOCATION M	100,09	99,80
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-

Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de la période de référence

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	2 174 237,11	19 523 569,50
OPC à capital variable	2 174 237,11	19 523 569,50

Récapitulatif des cas et conditions dans lesquels le plafonnement des rachats a, au cours de la période, été décidé

Non applicable